



Environment
Canada

Environnement
Canada



Consultations sur le Plan d'action proposé pour les acides perfluorocarboxyliques et leurs précurseurs

Environnement Canada et Santé Canada

**Rapport de la réunion de consultation
Ottawa, Ontario, Canada
Les 6 et 7 février 2006**

Canada

Table des matières

- INTRODUCTION
- BIENVENUE / OBJECTIFS
- PARTIE 1 CONTEXTE SCIENTIFIQUE
 - Les APFC et leurs précurseurs - Terminologie simplifiée / sources et devenir
 - Devenir des substances à base de télomères fluorés dans l'environnement
 - Évaluation externe et mise à jour scientifique
- PARTIE 2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
 - Évaluation et gestion des substances
- PARTIE 3 PROPOSITIONS SUR LES APFC ET LEURS PRÉCURSEURS
 - Aperçu du plan d'action proposé
 - Plan d'action proposé : nouvelles substances
- RÉTROACTION SUR LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ CONCERNANT LES NOUVELLES SUBSTANCES
 - Processus de préparation d'un résumé de l'étude d'impact de la réglementation
 - Plan d'action proposé : substances existantes
- RÉTROACTION SUR LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ CONCERNANT LES SUBSTANCES EXISTANTES
 - Plan d'action proposé : recherche et coopération internationale
- MOT DE LA FIN ET PROCHAINES ÉTAPES
- ANNEXE A: Ordre du jour
- ANNEXE B: Liste de participants

INTRODUCTION

En 2004, quatre substances nouvelles considérées comme sources d'acides perfluorocarboxyliques (APFC) ont été soumises à une évaluation dans le cadre du Programme des substances nouvelles d'Environnement Canada et de Santé Canada.

Par suite de l'évaluation de ces quatre substances, le ministre de l'Environnement a imposé une interdiction temporaire en application des dispositions concernant les substances nouvelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)]. Les interdictions appliquées en vertu des dispositions de la LCPE (1999) sur les substances nouvelles sont levées après deux ans, à moins que les ministres ne proposent un règlement pour gérer ces substances. Des substances semblables aux quatre substances nouvelles visées figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) et sont commercialisées au Canada.

Santé Canada et Environnement Canada proposent un plan d'action pour évaluer et gérer les APFC et leurs précurseurs.

Dans le but d'obtenir des conseils et des observations des intervenants sur le plan d'action proposé, Environnement Canada a tenu une réunion de consultation les 6 et 7 février 2006, à Ottawa, en Ontario. Au nombre des participants figuraient des représentants de producteurs et d'utilisateurs industriels, d'organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG), du gouvernement fédéral du Canada, du milieu universitaire et d'autres gouvernements nationaux. Les commentaires découlant de ces consultations et les observations écrites seront pris en considération dans l'élaboration d'une approche finale.

La consultation encadrée par un facilitateur comportait des présentations sur le plan d'action proposé, notamment les calendriers et objectifs, ainsi que des discussions de groupe et des séances plénières destinées à préciser les secteurs préoccupants et les suggestions pour des améliorations.

Ce rapport présente un aperçu des commentaires, des thèmes communs, des suggestions et des recommandations qui ont résulté de la séance de consultation.

On a joint en annexe l'ordre du jour des consultations (annexe A) et la liste des participants (annexe B).

Des copies des présentations sont disponibles. Les demandes peuvent être envoyées à Nancy Seymour, Environnement Canada, à **Nancy.Seymour@ec.gc.ca**.

BIENVENUE / OBJECTIFS

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la directrice générale de la Prévention de la pollution pour Environnement Canada, Anne O'Toole, a décrit la structure de la réunion d'une journée et demie et a passé en revue les objectifs.

1. On s'inquiète de plus en plus des acides perfluorocarboxyliques (APFC) et des substances qui peuvent être des sources d'APFC.
2. Environnement Canada et Santé Canada proposent un plan d'action visant les APFC et leurs précurseurs.
3. Le premier après-midi portera sur le contexte scientifique sur lequel repose le plan d'action; le lendemain, on présentera le plan d'action et des discussions suivront.
4. Cette réunion de consultation vise essentiellement à obtenir la rétroaction d'intervenants sur les actions proposées. Le rôle d'Environnement Canada et de Santé Canada dans le cadre de cette réunion consiste à expliquer les propositions et à prendre note des opinions et des commentaires formulés.
5. D'autres consultations seront menées, et des calendriers différents seront établis pour les divers éléments du plan d'action proposé.
6. On a tenté d'obtenir une représentation de tous les intervenants touchés et concernés par les APFC et leurs précurseurs, y compris ceux des industries, des associations industrielles, du monde universitaire, des gouvernements ainsi que des groupes de défense de l'environnement et de la santé.
7. Un consensus est souhaitable, mais il n'est pas essentiel. On espère obtenir un dialogue fructueux sur l'évaluation et la gestion des APFC et de leurs précurseurs.

PARTIE 1 CONTEXTE SCIENTIFIQUE

Le directeur de la Division des substances nouvelles pour Environnement Canada, Bernard Madé, a présenté la séance d'une demi-journée sur le contexte scientifique du plan d'action proposé.

- Il existe de plus en plus d'arguments indiquant la persistance, le danger, la bioaccumulation et la mesure des APFC dans l'environnement.
- À partir de 2004, des conclusions ont été formulées à partir de l'évaluation de quatre substances nouvelles à base de télomères fluorés. Cette évaluation a donné lieu à une interdiction temporaire sur les substances en question et à l'élaboration d'un projet de plan d'action pour gérer ces quatre substances ainsi que les substances existantes qui constituent des précurseurs aux APFC à longues chaînes.
- Le but des deux prochaines présentations est d'exposer la terminologie et les concepts qui aideront à clarifier le plan d'action et d'examiner les données scientifiques actuelles qui font ressortir les raisons pour lesquelles Santé Canada et Environnement Canada s'intéressent aux APFC à longues chaînes. La troisième présentation décrit le processus utilisé pour obtenir des observations sur les rapports d'évaluation des évaluateurs externes concernant les substances nouvelles; elle donne un aperçu des observations reçues jusqu'à maintenant; et présente, dans les grandes lignes, le processus pour obtenir les récentes données scientifiques, qui augmentent rapidement.

Les APFC et leurs précurseurs - Terminologie simplifiée / sources et devenir

Un représentant d'Environnement Canada (Greg Hammond, sous-chef de la Section de l'évaluation des substances chimiques nouvelles) a présenté aux participants un aperçu de la terminologie associée aux APFC et aux substances précurseurs, les sources des substances précurseurs et leur devenir dans l'environnement. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

Au cours de cette présentation, on a défini les APFC, les intermédiaires fluorotéломériques et comment ceux-ci sont utilisés pour créer des substances à base de télomères fluorés plus complexes. On a indiqué que des intermédiaires résiduels inaltérés peuvent être laissés dans des substances commerciales à base de télomères fluorés qui sont utilisées dans des applications telles que les répulsifs de graisse ou d'eau pour les textiles, le cuir et le papier, ainsi que les composés de peinture et de revêtement.

On a précisé que le plan d'action proposé ne vise ni les fluoropolymères (p. ex. le polytétrafluoroéthylène) ni l'acide perfluorooctanoïque (APFO ou C8), celui-ci faisant actuellement l'objet d'une évaluation distincte en vertu de la LCPE (1999).

Une illustration simplifiée a été présentée sur la façon dont l'environnement est exposé aux intermédiaires fluorotéломériques résiduels et comment ceux-ci se transforment en APFC. On a ensuite donné un aperçu de la libération des intermédiaires fluorotéломériques à partir de la dégradation de substances à base de télomères fluorés. On a présenté une liste des activités de recherche prévues qui réduiront les incertitudes par rapport à cette source de précurseurs d'APFC.

Période de questions et d'observations

Du point de vue chimique, il n'existe aucune distinction entre les alcools fluorotéломériques (FTOH) résiduels et ceux qui sont formés par hydrolyse des substances à base de télomères fluorés. Certaines études d'hydrolyse ont été effectuées sur des substances à base de télomères fluorés. Toutefois, il a été difficile de tirer des conclusions de l'étude examinée par Environnement Canada, puisque la présence de FTOH n'a pu être attribuée à la présence de résidus ni à leur formation par voie de réactions d'hydrolyse.

On a précisé qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée démontrant que les substances à base de télomères fluorés se dégradent pour libérer des intermédiaires fluorotéломériques; toutefois, les caractéristiques d'hydrolyse des liens esters sont bien comprises. Un certain nombre d'études sont également en train d'être planifiées pour examiner la dégradation des substances à base de télomères fluorés et la libération des intermédiaires fluorotéломériques.

La conversion des intermédiaires fluorotéломériques n'est pas théorique. On trouve des manifestations de ce type de conversion qui démontrent les mécanismes de biodégradation et d'oxydation atmosphérique.

Les intermédiaires fluorotéломériques sont fabriqués et transformés à des installations qui peuvent représenter des sources ponctuelles de pollution de l'environnement; toutefois la plupart des intermédiaires sont incorporés à des substances qui sont appliquées à des produits de consommation, lesquels sont distribués à grande échelle. À l'origine, Environnement Canada a examiné la présence d'intermédiaires fluorotéломériques d'après des renseignements obtenus de déclarants. Depuis, l'Université de Toronto a été l'auteur d'un document qui est actuellement publié sur le site Web du périodique ASAP des Sciences et des Technologies de l'environnement et qui documente la présence d'intermédiaires fluorotéломériques dans plusieurs produits de consommation.

Dans des discussions avec une compagnie, on a dit à Environnement Canada que le niveau d'intermédiaires fluorotéломériques résiduels pouvait être réduit, mais aucune discussion sur l'élimination n'a eu lieu.

Devenir des substances à base de télomères fluorés dans l'environnement

Un représentant d'Environnement Canada (Derek Muir, chef de projets de la Division de la recherche sur la protection des écosystèmes aquatiques) a présenté un aperçu des découvertes scientifiques concernant la conversion des FTOH en APFC, et la persistance, la bioaccumulation, la toxicologie et les tendances dans l'environnement. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

Cette présentation portait sur les preuves scientifiques de la dégradation atmosphérique des FTOH en APFC et sur les mesures dans l'air et les précipitations. La biodégradation des FTOH a été signalée, et les voies de comportement possibles des substances à base de télomères fluorés ont été présentées.

L'effet de la longueur de la chaîne du carbone fluoré sur la bioaccumulation a été abordé, tout comme des preuves de bioaccumulation et de bioamplification des APFC dans des réseaux trophiques.

Le sujet de la toxicologie des APFC chez les mammifères et les espèces aquatiques a ensuite été abordé, suivi des tendances géographiques et temporelles des APFC dans l'environnement.

Période de questions et d'observations

On a précisé que le mot Téflon est une marque de commerce qui n'est pas utilisée comme terme générique pour les matériaux non adhésifs ou antitache.

Pour modéliser certains comportements des substances déclarées; on s'est servi du système CATABOL, lequel incorpore un mécanisme pour l'oxydation des FTOH en APFC (Dimitrov et al., 2004).

En ce qui a trait aux discussions sur la présence et le comportement atmosphériques, les mesures citées dépassent les limites de quantifications. Des alcools fluorés ont été mesurés en Angleterre et en Amérique du Nord. Bien que le modèle global pour la dégradation et le transport des FTOH soit établi sur des concentrations plus élevées que les émissions réelles d'APFO, l'objectif est de montrer la distribution et non les quantités exactes. Le degré de conversion des alcools fluorés en APFC dépend des niveaux de NOx. On ne s'attend pas à trouver des FTOH dans la haute atmosphère puisque la troposphère réduit les FTOH en quelques dizaines de jours.

La présence d'APFC dans le poisson a été mesurée sur la base d'un poisson entier étant donné que les études de bioamplification portent sur les relations prédateur-proie. Les APFC à chaînes plus courtes, C5 et C6, ne se sont pas accumulés chez le poisson et peuvent avoir été émis par les branchies.

On a mentionné que les APFC s'accumulent dans le sang et le foie, à la différence des polluants organiques persistants (POP) tels que les biphényles polychlorés (BPC) qui ont tendance à s'accumuler dans les lipides. Cette constatation s'accorde avec des observations faites chez le dauphin, qui démontrent des signes de partitionnement au foie, au rein et dans le sang, et chez l'ours polaire, où l'on retrouve les plus fortes concentrations dans le foie. On s'est dit surpris des concentrations élevées qui ont été observées chez les espèces sauvages, lesquelles sont semblables aux valeurs mesurées de pentachlorophénol.

L'indication que C14 ne serait pas aussi biocumulatif que d'autres APFC (à chaînes plus courtes) est le résultat d'études en laboratoire, bien que les preuves soient limitées. Il pourrait s'agir d'une fonction des fortes dimensions moléculaires.

En guise de clarification, on a indiqué qu'il y a formation d'APFC ramifiés lorsque l'on utilise le processus de fluoration électrochimique. L'absence de C9 ramifiés dans le foie de l'ours polaire suggère que cette cause provient d'une source de télomères, qui ne produit que des chaînes linéaires. On a mentionné que certains APFC pouvaient avoir une source de fluoration électrochimique et qu'il existe des substances fluorotélomériques autres que les alcools, telles que des oléfines fluorotélomériques.

Bien que les données sur l'Arctique soient importantes et qu'elles aident à étudier le devenir et le transport en raison des sources ponctuelles limitées, elles ne suggèrent pas que les latitudes Sud ne soient pas en cause. En discutant des données de surveillance sur l'Arctique, on croit que les plus fortes concentrations de C9 dans l'Arctique de l'Ouest par rapport à celles de l'Arctique de l'Est pourraient être attribuables à des sources asiatiques.

Par suite de commentaires exprimés au sujet des données sur la toxicité chez les mammifères, on a indiqué qu'aucune donnée ne démontre des effets chez les travailleurs exposés professionnellement. D'après un autre point de vue, de telles preuves existent et elles se trouvent dans le dossier administratif no AR 226 de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis.

La majorité des membres du conseil consultatif des sciences sur l'évaluation des risques de l'APFO, établi par l'EPA des É.-U., suggèrent que les données sur le cancer lié à l'APFO concordent avec le descripteur « probablement cancérigène chez l'humain » du barème de l'EPA des É.-U. On a indiqué que ce point de vue ne faisait pas l'unanimité au sein du Science Advisory Board, puisque 3 membres sur 16 sont d'avis que le descripteur « indices sérieux » de cancérigénicité serait plus approprié. On a émis l'hypothèse que les autorités allemandes pourraient conclure que les données présentent des « indices sérieux » de cancérigénicité.

On a souligné que l'on trouve de l'APFO dans le sang du cordon ombilical du fœtus et que des valeurs mesurées chez la descendance sont quatre fois plus élevées que celles chez les mères exposées professionnellement.

Il semble que seul l'APFO ait fait l'objet d'études sur les dangers et qu'une étude scientifique systématique devrait être effectuée sur d'autres APFC. De plus, il existe une corrélation entre les niveaux d'APFO et de sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans le sang humain et ceux-ci pourraient présenter des modes d'action semblables. Une évaluation des effets cumulatifs devrait être effectuée.

Bien qu'il n'y ait aucune étude sur la toxicité des métabolites / précurseurs chez les mammifères, on a précisé que la toxicité des aldéhydes fluorotélomériques, un intermédiaire entre les FTOH et les APFC, est 10 000 fois plus élevée chez *Daphnia magna* que les APFC C10.

On a demandé s'il existait des données pour écarter C4 comme substance préoccupante, et on a répondu qu'il existe des données selon lesquelles C5 et C6 sont rapidement éliminés comparativement à des APFC à chaînes plus longues.

Le fait que les données sur les émissions présentées ne s'appliquent qu'à l'APFO et que celles-ci soient en baisse pourrait créer un faux sentiment de sécurité, puisque les substances précurseurs ne sont pas comptabilisées. On a également constaté une baisse dans la production du SPFO depuis 2001, mais celle-ci pourrait correspondre à une augmentation de la production des substances à base de télomères fluorés, qui pourraient être utilisées pour remplacer des matériaux contenant du SPFO.

On a fait remarquer que les concentrations de SPFO chez le phoque annelé ont diminué après un retrait du marché en 2000. Il serait difficile d'expliquer cette rapide diminution, à moins que le transport atmosphérique n'ait été important.

Il sera intéressant de voir les effets qu'aura le plan d'action sur les niveaux actuels dans l'environnement.

Évaluation externe et mise à jour scientifique

Un représentant d'Environnement Canada (Mark Lewis, spécialiste de l'évaluation de la Section de l'évaluation des substances chimiques nouvelles) a présenté le processus utilisé pour obtenir des observations sur l'évaluation des quatre substances nouvelles et des données scientifiques pertinentes qui sont disponibles depuis la conclusion des évaluations. Il a également présenté un aperçu des observations qui ont été reçues jusqu'à maintenant. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

On a indiqué que les rapports d'évaluation avaient été envoyés à 22 évaluateurs en même temps qu'ils avaient été mis à la disposition du public. Plus de 150 observations ont été reçues à ce jour au sujet des questions entourant le devenir atmosphérique et biologique, l'exposition, la toxicité et la stabilité des polymères. Deux autres semaines sont accordées pour la présentation d'observations.

Plus de 100 publications scientifiques pertinentes ont fait leur apparition depuis que les évaluations ont été complétées. Santé Canada et Environnement Canada procèdent actuellement à la compilation et à l'examen de ces données. Deux autres semaines sont accordées pour la présentation d'études additionnelles.

Jusqu'à maintenant, on a constaté que les plus récentes études répondaient à bon nombre d'observations reçues à propos des rapports d'évaluation. À ce moment-ci, les observations et les nouvelles données ne demandent pas que les conclusions des évaluations initiales soient reconsidérées.

On a présenté une liste des publications et des présentations disponibles depuis que les rapports d'évaluation ont été complétés.

Période de questions et d'observations

On acceptera et on considérera de nouvelles études si celles-ci sont présentées dans les délais prévus.

Il a été précisé que la liste des publications présentée renferme des « nouvelles » des revues scientifiques qui ont été relevées au cours de la recherche documentaire. Ces nouvelles ne sont pas considérées comme des études scientifiques.

PARTIE 2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Évaluation et gestion des substances

Un représentant d'Environnement Canada (Bernard Madé, directeur de la Division des substances nouvelles) a présenté un aperçu de l'évaluation et de la gestion des substances en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

On a donné un aperçu de l'évaluation et de la gestion des substances nouvelles et existantes.

Le processus de gestion des substances toxiques a également été présenté. Celui-ci comprenait des consultations auprès des intervenants dans le but d'obtenir leurs conseils et leurs observations sur la stratégie et l'instrument qui sont proposés pour gérer les risques.

Période de questions

En réponse à des questions à propos des commentaires de groupes autochtones, on a signalé que le plan d'action proposé avait été présenté au Comité consultatif national de la LCPE en vue d'obtenir des commentaires et qu'un représentant autochtone siégeait à ce comité.

Les quatre substances nouvelles doivent être examinées sur une courte période en raison du délai légal indiqué pour proposer une réglementation. Toutefois, d'autres aspects du plan d'action ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de temps et des étapes de consultation pourraient être ajoutées, au besoin.

PARTIE 3 PROPOSITIONS SUR LES APFC ET LEURS PRÉCURSEURS

Aperçu du plan d'action proposé

Un représentant d'Environnement Canada (Greg Hammond, sous-chef de la Section de l'évaluation des substances chimiques nouvelles) a présenté un aperçu général du plan d'action proposé. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

Les éléments du plan d'action proposé ont été présentés. Ces éléments sont les suivants :

- Gérer les substances nouvelles:
 - a. proposition sur les substances actuellement interdites;
 - b. politique concernant les déclarations futures.
- Réduire les «constituants résiduels » dans toutes les substances existantes.
- Prioriser et évaluer les APFC existants et leurs précurseurs.
- Faire progresser la recherche scientifique.
- Coopérer à l'échelle internationale.
- Communiquer le plan d'action par un « Avis d'intention ».

Période de questions

On a précisé que les précurseurs aux APFC à longues chaînes sont définis comme des substances qui sont des sources de C9 ou d'acides plus longs. Ce plan d'action n'est pas axé sur les C8 puisque ceux-ci font actuellement l'objet d'une évaluation au Canada. Toutefois, on s'attend à ce que cette proposition ait des effets sur les C8. Par exemple, il est à prévoir que la réduction des constituants résiduels éliminera toutes les longueurs de chaînes, y compris les précurseurs de C8, même si les décisions réglementaires qui sous-tendent le plan d'action sont fondées sur des constatations pour C9 et des constituants plus longs.

Des sources d'APFC à longues chaînes autres que les intermédiaires fluorotélomériques résiduels incluent la dégradation de substances à base de télomères fluorés qui produit des APFC, des sources directes d'APFC, et des sources de processus de fluoration électrochimique.

Un sondage auprès des secteurs industriels a été réalisé pour déterminer quelles sont les activités au Canada qui sont associées à cette classe de substances chimiques. Les résultats du sondage serviront à regrouper les substances appropriées pour procéder à une évaluation plus poussée. Les données et les conclusions scientifiques nouvelles qui découleront des évaluations additionnelles pourraient donner lieu à des modifications au plan d'action. En réponse à la question pour savoir quand les évaluations seraient terminées, on a répondu qu'aucune période n'avait été déterminée à l'avance et qu'on n'avait pas l'intention de changer fréquemment la réglementation canadienne. Toute tentative de révision quant à l'approche de gestion suivra le processus indiqué, qui suppose un volet de consultation.

Si une substance à base de télomères fluorés est assujettie au Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles et qu'elle doit être déclarée, elle sera évaluée. Si la substance contient des précurseurs d'APFC à longues chaînes, comme le précise le plan d'action proposé, elle sera considérée comme une source potentielle d'APFC dans l'environnement. Si une telle substance est prétendue être plus stable que des substances existantes ou si elle contient un niveau réduit de résidus, ceci n'influencera pas, à ce moment-ci, l'évaluation de la substance nouvelle. Les résultats du volet évaluation et recherche du plan d'action peuvent être réacheminés à l'approche de gestion, où ces questions pourraient alors être étudiées. L'évaluation de toute substance nouvelle est fondée sur ses propriétés individuelles et non en relation avec d'autres substances sur le marché.

Lorsque les résidus dans une substance existante sont réduits, ils ne changent pas le nom chimique qui forme la base de l'inventaire; par conséquent, on ne prévoit pas que ces substances seront déclarées au Programme des substances nouvelles.

Si le nom d'une substance demeure sur la Liste intérieure des substances (l'inventaire canadien des substances existantes), quelqu'un pourrait profiter de l'occasion pour importer ou fabriquer la substance avec des niveaux élevés de résidus. Cette possibilité soulève des questions quant au type de mesures qui devraient être utilisées pour réduire les résidus et pour assurer l'application et la surveillance. Ces questions seront abordées, mais pas dans le cadre de cette réunion-ci.

Il est précisé que le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles s'applique aux substances et non aux articles manufacturés comme les tapis, les vêtements, etc. Par conséquent, des articles importés de l'étranger pourraient contenir ces substances. Le volet du plan d'action qui porte sur la coopération à l'échelle internationale aide à aborder cet enjeu. Les mesures complémentaires d'autres pays aideront à créer une concurrence égale.

La persistance, la bioaccumulation, les effets nuisibles possibles et le transport à grande distance figurent parmi les enjeux associés aux APFC à longues chaînes. Des solutions de rechange considérées comme écologiques pourraient apporter des solutions à ces caractéristiques indésirables.

Plan d'action proposé : substances nouvelles

Une représentante d'Environnement Canada (Josée Portugais, sous-chef de la Section du développement des contrôles) a présenté un aperçu général des aspects du plan d'action proposé portant sur les substances nouvelles. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

Une présentation a été donnée sur la nécessité d'agir, les sources d'exposition, l'objectif environnemental et l'objectif de gestion des risques s'appliquant aux quatre substances nouvelles. On a présenté un aperçu du Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2005) ainsi que des prochaines étapes, qui comprennent :

- Une proposition préliminaire de modification au Règlement.
- La publication de la proposition dans la Partie I de la Gazette du Canada.
- Parallèlement à cette proposition, la publication d'un Avis d'intention décrivant tous les éléments du plan d'action.
- Une période de commentaires de 60 jours suivant la publication de la proposition de modification dans la Partie I de la Gazette du Canada.

Période de questions

Il a été précisé que la réglementation proposée traite des sources canadiennes de ces quatre substances. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) confère l'autorité de viser les articles auxquels ces substances ont été appliquées; toutefois, des facteurs tels que le caractère exécutoire doivent être examinés.

Un sondage mené récemment auprès des industries canadiennes pourrait aider à l'analyse des sources nationales, de même que des données socio-économiques recueillies pour le résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR), qui sera élaboré pour les quatre substances nouvelles. Étant donné que ces substances sont nouvelles et, par conséquent, qu'elles ne sont pas commercialisées au Canada, on s'attend à ce que les répercussions économiques soient relativement faibles. L'analyse sera effectuée pour appuyer la réglementation proposée.

En évaluant l'incidence possible de la réglementation proposée sur la position concurrentielle du Canada, on a indiqué que les cadres réglementaires diffèrent dans chaque pays. Par exemple, dans certains pays, on peut retirer une déclaration pour des substances nouvelles, ce qui fait que ces substances ne seraient pas commercialisées. Ces mesures peuvent entraîner une situation équivalente dans d'autres pays, mais il ne s'agit pas d'une décision publique.

Bien que ces substances nouvelles soient des produits de remplacement plus stables pour les substances qui figurent sur la LIS, les mesures visent à éviter de nouvelles sources. Le plan d'action porte sur les substances existantes, et on comprend que des substances de remplacement commencent à être disponibles.

On a indiqué que des objectifs en matière de santé humaine devraient être rajoutés aux objectifs environnementaux et qu'il serait peut-être bon d'accorder plus d'importance à la toxicologie de ces substances. Environnement Canada a précisé que "l'objectif environnemental" établi pour ces substances nouvelles inclut les objectifs en matière de santé humaine.

A. RÉTROACTION SUR LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ CONCERNANT LES SUBSTANCES NOUVELLES

Au cours de leurs discussions de groupe, les participants ont examiné la partie du plan d'action proposé portant sur les substances nouvelles. Chacun des groupes a ensuite présenté les points saillants de ses discussions et ses recommandations au cours de la séance plénière. Cette section offre un sommaire des rapports présentés en plénière, ainsi que les commentaires consignés dans les rapports des discussions en groupe. Ceux-ci ne reflètent pas un consensus, mais plutôt des points de vue exprimés par les participants au cours de leurs discussions de groupe.

Qu'est-ce que les participants appuient / aiment?

Clarté et exhaustivité de la proposition

- La position du gouvernement (SC / EC) est claire.
- La proposition est très précise (c.-à-d. qu'elle vise les acides à chaîne de 9 carbones ou plus, et dans le cas des substances existantes, elle vise la réduction des résidus).
- La proposition est globale en ce sens qu'elle cible les substances nouvelles et existantes.
- La proposition incarne l'approche de précaution.
- Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction pour protéger la santé humaine et l'environnement.

Processus

- Le processus de consultation est important et souhaitable. Les participants apprécient l'occasion qui leur est donnée d'influencer les mesures proposées.
- Lorsque de nouvelles données et percées scientifiques seront disponibles, il sera important de réévaluer le plan / l'approche.

Préoccupations et points soulevés par les participants

Coopération internationale

- Puisque la proposition n'inclut pas d'interdiction sur les articles manufacturés contenant des APFC, on craint que la réglementation soit contournée si des pays dont les normes sont moins exigeantes que celles du Canada sont autorisés à exporter au Canada. De plus, les articles manufacturés contenant des APFC pourraient contribuer de façon importante à la charge mondiale.
- Certains participants sont d'avis que le Canada doit jouer un rôle de premier plan, tandis que d'autres pensent que tout signal de la part du Canada doit être transmis avec prudence.
- D'autres participants se sont dits sceptiques quant à la possibilité d'obtenir une coopération internationale.

Science

- Certains participants se sont montrés très inquiets à propos des incertitudes entourant la science. Parmi les points de vue exprimés, on a indiqué qu'il était nécessaire de :
 - Faire davantage de recherche sur les quatre substances pour déterminer leur utilisation, leur composition, etc. Comment contribuent-elles à la charge mondiale?
 - Faire davantage de recherche sur la dégradation des substances (p. ex. la stabilité à long terme des revêtements et les émissions des sites d'enfouissement).
- D'autres participants étaient d'avis que la proposition reposait sur des données scientifiques solides.

Communication

- La communication des renseignements liés au plan d'action doit être effectuée avec prudence de manière à éviter de perturber le marché.
- Il faut examiner les perceptions sociales du plan.
 - Il est important d'élaborer la bonne stratégie de communication. Certains craignent que le message soit mal interprété, surtout parce que la proposition demande une interdiction totale de ces produits. Il est nécessaire d'examiner des exemples et des précédents d'autres stratégies de communication.
- Il pourrait y avoir une certaine discordance avec le fait que les polymères puissent être ajoutés à l'annexe 1 de la LCPE (1999), mais pas les APFC à ce moment-ci.

Répercussions et solutions de rechange

- On est d'avis que certaines des substances nouvelles que l'on propose d'interdire pourraient, en fait, offrir des avantages environnementaux si on les utilisait pour remplacer des substances existantes dans le commerce qui sont susceptibles d'être plus nuisibles pour l'environnement.
- Y a-t-il des solutions viables qui ne présentent pas de conséquences environnementales négatives?
- Les répercussions socio-économiques de la proposition doivent également être prises en compte. Il y a possibilité que les règles soient inégales si des fabricants étrangers assujettis à des normes intérieures moins sévères sont autorisés à exporter des articles traités au Canada.
- Quelles seront les véritables répercussions de la proposition sur l'environnement et la santé?

Processus de préparation d'un résumé de l'étude d'impact de la réglementation

Un représentant d'Environnement Canada (Rafat Alam, Division de l'analyse d'impact et du choix d'instrument) a présenté un aperçu général de la nécessité de préparer un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) pour appuyer un projet de règlement et déterminer l'incidence sur les utilisateurs.

Un court sondage électronique servira à déterminer qui sont les utilisateurs finaux des quatre substances qui font actuellement l'objet d'une interdiction ministérielle et à recueillir des renseignements sur des solutions de rechange. Les répondants auront jusqu'à la fin de février 2006 pour retourner le sondage. L'analyse globale sera mise à la disposition du public; toutefois, les données utilisées seront protégées. Note : Après plus ample réflexion, Environnement Canada a déterminé qu'une analyse qualitative utilisant les renseignements déjà disponibles était appropriée aux fins du REIR et qu'il ne serait donc pas nécessaire de mener une enquête.

Plan d'action proposé : substances existantes

Une représentante d'Environnement Canada (Josée Portugais, sous-chef de la Section du développement des contrôles) a présenté un aperçu général des aspects du plan d'action proposé portant sur les substances existantes. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

La présentation a porté sur la nécessité d'une action rapide en matière de gestion des risques sur les résidus et sur la façon dont la réduction des intermédiaires fluorotélomériques résiduels permettra de réduire des sources d'APFC. Les options pour une action rapide en matière de gestion des risques ont également été présentées, notamment le recours à des ententes volontaires et à des règlements. Les « prochaines étapes » pour déterminer l'option appropriée ont été décrites.

Période de questions

Puisque ces substances contiennent non seulement des substances précurseurs, mais également des impuretés d'APFC, la mention de ces impuretés permettrait d'élargir la portée de la proposition. De plus, les APFC comportent des applications directes qui méritent d'être mentionnées.

À l'heure actuelle, on n'envisage pas la possibilité d'ajouter les APFC à longues chaînes à l'annexe 1 de la LCPE (1999). Cette question pourrait être étudiée dans le cadre de discussions plus poussées.

B. RÉTROACTION SUR LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ CONCERNANT LES SUBSTANCES EXISTANTES

Qu'est-ce que les participants appuient / aiment?

Harmonisation internationale

- La proposition offre une bonne possibilité d'harmonisation avec le programme de gérance de l'EPA des É.-U.
- On reconnaît la contribution des activités internationales et la nécessité d'amener d'autres pays à se conformer.

Approche volontaire

- Le plan offre la possibilité de réaliser des progrès avec un minimum de perturbations sur le marché.
- L'option volontaire devrait produire des résultats plus rapides et limiter les répercussions sur l'environnement.

Conception du plan

- L'accent sur les résidus est un bon point de départ.
- La proposition vise les produits existants, mais elle va aussi au-delà des quatre substances nouvelles.
- Le plan ne prévoit pas de limite et offre une occasion de réaliser des progrès environnementaux, tout en développant la science et en limitant la désorganisation du marché.

Préoccupations et points soulevés par les participants

Conception du plan

- Le plan n'est pas complet et est encore au stade préliminaire. Pour cette raison, il est difficile de faire des observations.
- L'approche de gestion des risques n'indique ni les objectifs à atteindre ni les indicateurs pour évaluer la réussite.
- D'autres détails sont nécessaires.
- Il faut déterminer le nombre de substances existantes dont il est question.

Approche volontaire

- On a débattu les mérites et les lacunes d'une approche volontaire. Voici certains des principaux points soulevés :
 - Un programme volontaire a besoin de transparence.
 - Une approche volontaire est nécessaire pour réduire les résidus; mais des inquiétudes subsistent quant à la dégradation des produits.
 - L'approche volontaire exige des règles uniformes. Quel serait le traitement des fabricants signataires et celui des fabricants non signataires?

- Les éléments suivants ont été proposés dans le cas où une entente sur la performance environnementale serait utilisée :
 - Chaque intervenant doit préciser sa contribution au problème.
 - Chaque entente sur la performance environnementale doit contenir
 - une liste de substances ciblées
 - des objectifs de réduction
 - des échéanciers
 - des niveaux de base
 - des méthodes d'évaluation
 - des mécanismes de reddition des comptes et de transparence
 - Une harmonisation à l'échelle mondiale - en commençant par le programme de gestion de l'EPA des É.-U.
 - Le processus doit être en deux étapes pour agir rapidement.

Gestion des articles manufacturés

- Un mécanisme doit être établi pour gérer les articles importés.
- La relation entre ces substances et les articles manufacturés n'est pas claire pour les gens qui participent à la chaîne des valeurs.
- Il faut déterminer comment les articles manufacturés seront gérés, y compris les importations. (Par exemple, comment vérifiera-t-on le niveau d'APFC dans les articles des importateurs?)

Autres préoccupations

- La question des rejets de FTOH des polymères n'est pas claire.
- La portée du plan est axée sur la réduction des résidus de polymères spécifiques.
- EC doit se pencher sur la toxicité (acides terminaux).
- Comment s'appliquerait l'article 70 de la LCPE concernant la communication de renseignements sur la toxicité?

À la fin de la discussion, les approches suivantes ont été présentées comme des options pour gérer les substances existantes :

1. Utiliser une approche volontaire avec un cadre réglementaire.
2. Utiliser une approche réglementaire avec une entente sur la performance environnementale comme premier pas.
3. Envisager l'approche de la Nouvelle Activité (NAc)

Autres préoccupations

Le groupe a également désigné d'autres considérations pratiques (d'ordre technique ou autre) pour réduire les résidus.

- Quel est le degré de réduction possible en utilisant la technologie existante?
- Il doit y avoir une méthodologie analytique normalisée.
- Il doit y avoir un mécanisme uniforme de déclaration, p. ex. les résidus contenus dans des matières solides.
- Il faudra prévoir un investissement majeur et du temps pour mettre en œuvre les modifications voulues. DuPont s'est engagé à mettre en place un programme pour réduire de façon substantielle les résidus contenus dans les intermédiaires, les produits et les émissions causées par la fabrication.
- Les entreprises qui se seront inscrites au programme de l'EPA des É.-U. au 1er mars devraient s'harmoniser à la proposition canadienne.
- Il faut encore établir le but ou la mesure de rendement - réduction du pourcentage, plafond du contenu? Quel est le point de départ de la comparaison - quelle année?
- Il faut des normes qui reposent sur des technologies et non qui imposent des technologies.
- Il faut établir un processus plus ouvert avec l'industrie pour déterminer ce qui est réalisable par rapport à la réduction des résidus.

Plan d'action proposé : recherche et coopération internationale

Un représentant d'Environnement Canada (Greg Hammond, sous-chef de la Section de l'évaluation des substances chimiques nouvelles) a présenté un aperçu général de la nécessité de la recherche et de la coopération internationale. Les participants ont ensuite pu demander des éclaircissements sur certains points.

Sommaire de la présentation

Cette présentation a porté sur le besoin de poursuivre la recherche, les travaux qui sont en cours et certains secteurs de recherche qui sont envisagés. La coopération internationale pour s'attaquer aux questions des APFC est importante puisqu'il s'agit d'une industrie mondiale et d'un problème dont les aspects sont associés au transport à grande distance. Environnement Canada et Santé Canada tentent de collaborer avec d'autres pays et tous les intervenants pour encourager des approches de gestion qui complètent les mesures prises par le Canada.

Période de questions

L'EPA des É.-U. a lancé un défi pour la gérance de l'APFO, des précurseurs de l'APFO et des produits chimiques homologues à chaînes plus longues. Les propositions du Canada seraient considérées comme un sous-ensemble de la formule exprimée par l'EPA des É.-U. Les détails de la réduction des résidus doivent être déterminés en consultation avec les intervenants.

La représentante de l'EPA des É.-U. a indiqué l'intention de l'agence de collaborer étroitement avec les instances réglementaires du Canada dans ce dossier. L'harmonisation des approches multipliera les occasions de coopération internationale accrue. Pour clarifier le programme de gérance de l'EPA des É.-U., celui-ci couvre l'APFO, les précurseurs de l'APFO et les acides et précurseurs homologues à chaînes plus longues. On a indiqué que des différences législatives sont souvent à l'origine de différentes approches aux États-Unis et au Canada.

L'établissement de priorités en matière de recherche serait utile. Il a été signalé que le Service canadien de la faune (SCF) possède une banque de tissus qui sera utilisée. La surveillance de la qualité de l'air peut être poursuivie, peut-être avec une surveillance continue dans l'Arctique par l'entremise du Service météorologique du Canada (SMC). D'autres études ciblées sur la bioaccumulation et la biodisponibilité sont envisagées, et une petite étude portant sur les substances perfluorées, y compris les APFC à longues chaînes se trouvant dans le lixiviat de sites d'enfouissement, est en cours à l'heure actuelle. Des conseils, des commentaires et des partenaires éventuels seraient utiles à Environnement Canada.

L'importance de l'assurance de la qualité de la chimie analytique a été mentionnée; l'intégrité des échantillons de la banque de tissus est également importante. On a fait la remarque que la banque de spécimens du SCF a une très bonne réputation au chapitre de l'intégrité des échantillons.

Les données sur les tendances temporelles seront utiles pour évaluer les répercussions de toute mesure réglementaire ou volontaire visant à gérer les APFC et leurs précurseurs.

Il a été suggéré que les chercheurs travaillent ensemble pour éviter la répétition des efforts, lever les incertitudes et mettre l'accent sur le travail prioritaire. Toutefois, on a mentionné qu'il a souvent été nécessaire de recourir à de multiples observations de comportement environnemental pertinent avant que celui-ci soit accepté, comme dans le cas du comportement environnemental des ignifugeants bromés. Il faudrait donc tenir compte de ce facteur dans les efforts pour réduire les doublons d'études.

MOT DE LA FIN ET PROCHAINES ÉTAPES

En guise de conclusion, un représentant d'Environnement Canada (Bernard Madé, directeur de la Division des substances nouvelles) a remercié les participants pour avoir exprimé ouvertement leurs points de vue, leurs idées et leurs suggestions sur le plan d'action proposé. Selon les premiers commentaires, la réunion s'est avérée productive.

On a réitéré qu'il avait été difficile d'éviter la question de l'APFO à la réunion; toutefois, le gouvernement ne voulait pas devancer les conclusions de l'évaluation de l'APFO puisque l'évaluation est toujours en cours. À un certain point, il y aura une conclusion et, au besoin, les dossiers pourront être réunis.

Il convient de rappeler les différences de mandat entre le programme des substances nouvelles et celui des substances existantes, y compris le fait que les mesures proposées sont conformes à ces mandats. Le Programme des substances nouvelles est « préalable à la mise en marché ». Il existe des incertitudes entourant la dégradation des substances à base de télomères fluorés qui donne lieu à la libération de précurseurs d'APFC; par conséquent, il est conforme au mandat de prévenir leur introduction au Canada à ce moment-ci. En ce qui concerne les substances existantes, l'action rapide en matière de gestion doit porter sur les sources pertinentes connues. Les résidus sont bien compris et on doit s'en occuper. La question de la dégradation des substances à base de télomères fluorés comme source de précurseurs d'APFC ne sera prise en considération que lorsque l'on comprendra mieux les taux et les circonstances pour déterminer l'importance de cette source.

La reconnaissance de la clarté de la proposition pour les substances nouvelles figure parmi les principaux messages entendus au cours de la réunion, bien qu'il soit nécessaire d'examiner attentivement les conséquences économiques de la proposition.

Pour ce qui est des substances existantes, l'approche volontaire avec un cadre réglementaire a été suggérée, et une approche réglementaire avec un premier pas volontaire. Les dispositions de la Nouvelle Activité de la LCPE (1999) ont été mentionnées et cette suggestion sera étudiée.

Il est très important de communiquer les propositions; ce que l'on essaie d'accomplir et le contexte des propositions. Environnement Canada et Santé Canada sont ouverts aux suggestions et aux conseils dans ce dossier.

Il est nécessaire de déterminer les détails concernant ces propositions, entre autres les mécanismes d'évaluation et de déclaration.

De nombreuses fois au cours de la réunion, on a mentionné la nécessité de mettre en œuvre une approche coopérative intégrée avec d'autres pays dans les domaines de la recherche et de la gestion.

Pour ce qui est des prochaines étapes, d'autres observations sur les rapports d'évaluation et l'aspect du plan d'action relatif aux substances nouvelles doivent être présentées dans les deux semaines qui suivent. Quant aux autres aspects du plan d'action, on acceptera les commentaires au cours du prochain mois pour aider à structurer le raisonnement de l'Avis d'intention.

La rédaction, la révision, la traduction et la distribution du rapport de la réunion seront effectuées dans les six semaines qui suivent.

On a déjà reçu des observations sur les évaluations. Celles-ci seront combinées aux autres que l'on recevra et des réponses seront préparées. On prévoit afficher un résumé des réactions sur le site Web des Nouvelles substances d'ici la mi-avril et pouvoir offrir une version plus détaillée sur demande.

Toute réglementation proposée et tout Avis d'intention seront publiés dans la Partie I de la Gazette du Canada et feront l'objet d'une période de commentaires de 60 jours.

Tous les participants ont été remerciés de leur temps et de leurs efforts qui ont rendu cette réunion productive.

Annexe A : Ordre du Jour

RÉUNION DE CONSULTATION ENVIRONNEMENT CANADA / SANTÉ CANADA PLAN D'ACTION SUR LES ACIDES PERFLUOROCARBOXYLIQUES (APFC) ET LEURS PRÉCURSEURS

6-7 Février 2006
Holiday Inn, 111, rue Cooper, Ottawa

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Objectifs

Clarifier le contexte du Plan d'action proposé pour les APFC et leurs précurseurs, en présentant notamment :

- les connaissances scientifiques qui étayent le Plan d'action proposé
- le processus d'évaluation et de gestion du risque prévu par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]

Obtenir la rétroaction des intervenants sur le Plan d'action proposé

FEUILLE DE ROUTE

JOUR 1 - 6 Février 2006

12:30 Café, inscription

A. Le contexte scientifique

13:00 Accueil / But de la rencontre **Anne O'Toole**
Directrice générale, Prévention de la pollution - EC

Examen du processus **Animateur**

- Ordre du jour – comment nous allons travailler
- Introductions

13:20 Cadre de la session scientifique **Bernard Madé**
Directeur, Direction des substances nouvelles - EC

Terminologie et définitions **Greg Hammond**
Sous-chef, Évaluation des substances chimiques nouvelles - EC

Discussion ouverte – Q&R

- Questions de clarification

14:15 Revue des connaissances scientifiques **Derek Muir**
Chef de projets - EC

15:00 Pause-santé

15:15 Discussion ouverte – Q&R

- Questions de clarification

16:00 Rapports d'évaluation scientifique des substances nouvelles **Mark Lewis**
Évaluateur principal - EC

- Examen externe et mise à jour de la science

16:15 Bilan du jour 1 **Animateur**

- Revue de l'ordre du jour

16:30 Fin du jour 1

JOUR 2 - 7 février 2006

08:00 Café, déjeuner léger

B. Le contexte réglementaire

08:30 Mise en train **Animateur**

LCPE (1999) et évaluation/gestion du risque

Bernard Madé

- Survol

Directeur, Direction des substances nouvelles - EC

Discussion ouverte – Q&R

- Questions de clarification

C. Propositions concernant les APFC et leurs précurseurs

09:30 Plan d'action proposé pour les APFC et leurs précurseurs

Greg Hammond

- Survol

Sous-chef, Évaluation des substances chimiques nouvelles - EC

10:00 Pause-santé

10:15 Mesures proposées pour les nouvelles substances

Josée Portugais

- Stratégie de gestion du risque pour quatre polymères à base de télomères fluorés

Sous -chef, Développement des contrôles - EC

Q&R

Discussion

- Rétroaction et commentaires sur la stratégie de gestion du risque proposée

12:00 Dîner

13:00 Mesures proposées pour les substances existantes **Josée Portugais**
• Mesures initiales de gestion du risque pour les résiduels **Sous -chef, Développement des contrôles - EC**

Q&R

Discussion

- Rétroaction et commentaires sur les mesures initiales de gestion du risque proposées

14:45 Pause-santé

15:00 Programme de recherche et coopération internationale **Greg Hammond**
Sous-chef, Évaluation des substances chimiques nouvelles - EC
Q&R

D. Les perspectives

15:30 Prochaines étapes **Bernard Madé**
• Où allons-nous?
• Commentaires écrits **Directeur, Direction des substances nouvelles - EC**

Mot de clôture

16:00 Fin du jour 2

Annexe B : Liste de participants

Réunion de consultation le plan d'action pour les APFC
Ottawa (Ontario)
6 - 7 février 2006

Vivian Cothros
Manager Regulatory Services
3M Canada
London, ON

Dr. Seiji Shinya
Senior Manager, Environment & Safety Office
AGC Chemicals, Asahi Glass Co., Ltd.
Ichihara-shi, Chiba, Japan

David E. Menotti
Pillsbury Winthrop Shaw Pittman
Representing Asahi Glass/ AGC Chemicals
Washington, D.C.

Mary Dominiak
US EPA
Washington, D.C.

Erin Russell
Asst. General Counsel, Clariant
Charlotte, NC

Roman Kostiuk
Manager Product Safety
Clariant (Canada) Inc.
St. Laurent, QC

Yasuo Eto
Senior Technical Director,
AGC Chemicals Americas
Bayonne, NJ

Joyce K. Borkhoff
Head, Regulatory Services Canada,
Ciba Specialty Chemicals Canada Inc.
Mississauga, ON

Fe de Leon
Canadian Environmental Law Association
Toronto, ON

Randy Roussel
Safety Manager
Daikin America Inc.
Decatur, AL

Takashi Tozuka
Chemical Division Project Manager,
Daikin America Inc.
Osaka, Japan

Edward Lampert
Lampert & Associates for Daikin
Tokyo, Japan

Yukiko Nishiyama
Lampert & Associates for Daikin
Tokyo, Japan

Dr. Philippe Koo Tze Mew
Manager, Regulatory Affairs
Hercules Canada
Mississauga, ON

John Fisher
Manager, Environmental Science
E.I. du Pont of Canada
Kingston, ON

Jack Soule
DuPont Regulatory Consultant
Kingston, ON

Susan Stalhecker
Vice President, Risk Management
DuPont
Wilmington, DL

Gary Spitzer
DuPont
Wilmington, DL

Stephen Korzienowski
Technology Manager
DuPont Research & Development
Wilmington, DL

Kathleen Shelton
Global Regulatory Leader
DuPont Research & Development
Wilmington, DL

Lysane Lavoie
Canadian Paint and Coatings Association
St. Laurent, QC

Mike Levy
Manager Process Services & Quality Control CKF Inc.
Hantsport, NS

Watze de Wolf
DuPont
Mechelen, Belgium

Ake Bergman
Professor, Stockholm University
Appointed by the Swedish Chemical Inspectorate
Stockholm, Sweden

Mark Schreier
Business Manager
Hercules Inc.
Wilmington, DL

Robert Letcher
Canadian Wildlife Service,
Environment Canada
National Wildlife Research Centre
Ottawa, ON

Denis Dumont
Technical Superintendant
Glassine Canada
Quebec, QC

Rich Purdy
Balrd Farm Toxicological Services
River Falls, WI

Cindy Woodland
New Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Robert Chénier
Existing Substances
Environment Canada
Gatineau, QC

Graham White
New Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Bernard Madé
New Substances, Environment Canada
Gatineau, QC

Rafat Alam
REAB, Policy & Communications
Environment Canada
Gatineau, QC

Mark Lewis
New Substances, Environment Canada
Gatineau, QC

Bette Meek
Existing Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Gillian Higenbottam
Existing Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Anne-Marie Pelletier
New Substances, Environment Canada
Gatineau, QC

Ruben Gandia
New Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Delores Broten
Reach for Unbleached Foundation

Max Taytelbaum
Director, Global Regulatory Affairs
Hercules Inc.
Wilmington, DL

Julie Eble, PhD
CEO and Consultant
Critical Path Services, LLC
Wilmington, DL

David Gray
Tetra Tech Divisions
Fairfax, VA

Marina Vivas
Chemical Health Hazard Assessment Division,
Health Canada
Ottawa ON

Anita Miettunen
Existing Substances, Environment Canada
Gatineau, QC

Gordon Cockell
Management of Toxic Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Myriam Hill
New Substances, Health Canada
Ottawa ON

Josée Portugais
Chemicals Control, Environment Canada
Gatineau, QC

Greg Hammond
New Substances, Environment Canada
Gatineau, QC

Nancy Seymour
Chemicals Control, Environment Canada
Gatineau, QC

Roger Sutcliffe
Existing Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Kristin Macey
Management of Toxic Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Jackie Sitwell
New Substances, Health Canada
Ottawa, ON

Alexandre Sene
Categorization Section
Environment Canada
Gatineau, QC

Sheila Cole
Environmental Health Association of Nova Scotia

Whaletown, BC

Halifax, NS

Barbara McElgunn
Learning Disabilities Association of Canada
Toronto, ON